

A40 - Œuvrer pour le développement, l'attractivité et l'animation des territoires par le sport

Cette ambition s'impose aujourd'hui au regard de la place prise par le sport dans la société en général, et plus particulièrement dans le développement des territoires.

Il est manifeste qu'à l'heure où le temps consacré aux loisirs a augmenté, l'attractivité d'un territoire ne se mesure plus seulement à son offre en commerces de proximité ou en structures d'accueil pour les enfants, mais aussi à son potentiel sportif (équipements sportifs, animations sportives, activités touristiques dans un contexte sportif...).

La réalisation de cette ambition passe par quatre orientations.

A40.O1 - Favoriser le sport de pleine nature

Le développement du sport de pleine nature nécessite une préservation des sites existants, voire la création de nouveaux sites, dans le respect des propriétés privées et des règles de sécurité.

L'élaboration d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) sera donc poursuivie en s'appuyant sur des sites existants et à venir notamment touristiques et de loisirs. Le PDESI sera développé par étape territoriale et/ou thématique et intégrera la randonnée équestre et la voie verte ainsi que le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Il concrétisera dans un premier temps l'expérimentation menée sur le Haut-Doubs.

A40.O2 - Rationaliser les équipements sportifs sur l'ensemble du territoire

Cette rationalisation s'effectuera à partir d'un état des lieux des équipements sportifs (localisation, utilisation, mutualisation, gestion...), ce qui permettra au Département de cibler son intervention sur des priorités d'enjeu départemental et d'atteindre un équilibre territorial en matière d'offre d'équipements sportifs.

La rationalisation des équipements sportifs portera également sur la mutualisation des équipements des collèges que le Département encouragera en levant dans la mesure du possible les contraintes existantes.

Enfin un accès privilégié aux équipements sportifs des communes soutenues par le Conseil général, sera systématiquement recherché au profit des collégiens.

A40.O3 - Soutenir les manifestations sportives

L'évènementiel sportif constitue indéniablement un facteur d'animation pour un territoire, et un indicateur de dynamisme. Le Conseil général maintiendra donc son soutien à des manifestations sportives d'envergure, qu'elles soient organisées à l'initiative du mouvement sportif ou des collectivités locales.

A40.O4 - Aider les clubs de haut niveau dans le cadre de leur ancrage territorial

Le sport professionnel est à la fois un élément d'animation de cohésion sociale sur les territoires et un vecteur d'emplois. A ce titre, le Conseil général accompagnera le milieu sportif professionnel et de haut niveau, politique qui portera prioritairement sur :

- la pratique du ski nordique, élément fort de l'identité sportive doubienne. Le Conseil général accompagnera le projet de regroupement des tremplins de Chaux-Neuve et du

site nordique de Prémanon afin de constituer un équipement sportif de haut niveau à l'échelle de l'ensemble du Massif du Jura et de pérenniser la filière professionnelle nordique,

- le soutien à Profession Sport 25 pour lui permettre de renforcer son action de centre de ressources pour les associations et les autres collectivités,
- sur les soutiens aux clubs de haut niveau (professionnels ou amateurs) ayant un impact fort sur l'ensemble du territoire par leur implication auprès de la population et dans l'image qu'ils véhiculent, dans le cadre de contrats d'objectifs avec les clubs de niveau amateur, de contrats de partenariat pluriannuels avec les clubs les plus prestigieux et par une convention avec le Football Club Sochaux Montbéliard.

A40.05 Favoriser le développement de la pratique sportive sur l'ensemble du département

Le Conseil général maintiendra son soutien aux comités sportifs départementaux dans le cadre d'objectifs annuels selon les critères actuels suivants : nombre de licenciés, nombre d'actions de promotion, nombre de jours de formation pour les cadres, l'acquisition de matériels ainsi que l'aide pour les emplois sportifs au sein des comités.

Ces critères permettent de contribuer au développement de la démocratisation de la discipline sportive pour tous, et favorisent un maillage des territoires sur le département.

Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)

- Développer l'animation du territoire par le sport, notamment par le sport de loisirs et de pleine nature :
 - Planification des étapes du PDESI, en lien avec les orientations du tourisme quatre saisons (échéances de mise en œuvre, délimitation (territoire, domaines)) en s'appuyant, pour le territoire du Haut-Doubs, sur la voie verte et le contrat de station (2010)
 - Analyse des potentialités de mutualisation avec les équipements des collèges à partir de l'état des lieux des équipements sportifs
 - Exigence de qualité environnementale pour les constructions et rénovations d'équipements sportifs (éco conditionnalité des aides aux équipements sportifs)
- Réaliser l'état des lieux des équipements sportifs
- Maintenir le soutien aux manifestations sportives :
 - Développer des critères d'éligibilité qualitatifs et quantitatifs en termes d'aménagement du territoire et de développement durable pour renforcer l'efficacité des aides (cahier des charges)
 - Maintenir l'organisation de colloque(s) sportif(s)
- Clubs de haut niveau : un partenariat rénové
 - Elaborer de nouveaux contrats pluriannuels déterminant les aides versées aux clubs et les exigences du partenariat en fonction de leur classement et de leur implication territoriale
- Inciter les comités sportifs départementaux à une augmentation du nombre de licenciés et d'actions de promotion pour une meilleure répartition territoriale

Objectifs à atteindre à moyen terme (jusqu'à 2014)

- Elargir les zones expérimentales sur le territoire départemental, les dispositifs envisagés (PDESI, état des lieux des équipements sportifs...) tout en procédant aux éventuelles adaptations nécessaires
- S'appuyer sur l'état des lieux des équipements sportifs avant toute intervention financière en matière d'investissement

Objectifs à atteindre à long terme (jusqu'à 2017)

- Atteindre l'équilibre territorial en matière d'offres d'équipements sportifs
- Développer la fréquentation des sites de loisirs de plein air par une intégration des activités de pleine nature dans la politique touristique (le PDESI devant constituer le volet sportif du schéma départemental touristique) et inversement, tout en garantissant le développement maîtrisé des ESI inscrits
- Clubs de haut niveau :
 - Soutenir une pratique sportive d'excellence participant à l'image du territoire
 - Favoriser l'accès au plus haut niveau
 - Mettre en place de véritables partenariats pour l'organisation d'actions sociales, citoyennes et éducatives à travers le sport (exigence de valeurs)

Repères pour une évaluation

▪ Exemples d'indicateurs de suivi

- Nombre de mutualisation d'équipements sportifs avec les collèges (accès des collégiens aux équipements communaux soutenus et mutualisation des équipements des collèges)
- Nombre d'équipements sportifs soutenus relevant de l'état des lieux
- Nombre de manifestations sportives soutenues et nombre de participants/territoire
- Nombre de clubs amateurs de haut niveau soutenus
- Montant des aides accordées/classement des clubs (image)

▪ Exemples d'indicateurs de résultat

- Etat des lieux des équipements sportifs réalisé
- Finalisation de l'expérimentation Haut-Doubs du PDESI et progression par étape sur le territoire départemental
- Cahier des charges du soutien aux manifestations sportives réalisé
- Objectifs en termes de colloques atteints
- Participation des clubs à l'image du territoire/nombre d'organisations, de participation à des manifestations/nombre de compétitions

A41 - Développer la richesse et le potentiel du patrimoine culturel sur le territoire

Porteur d'une démarche forte en faveur du développement culturel local, le Conseil général a pour ambition de maintenir une vitalité et une richesse permettant d'affirmer une identité et un dynamisme facteurs d'attractivité (rayonnement national, voire international de notre territoire).

Pour ce faire, deux grandes orientations seront développées pour :

- préserver et valoriser le patrimoine existant,
- encourager l'offre culturelle.